

tidien. “Mais, dit-il, si je ne luy demandois que du pain, je demeurerois sans orignac ou poisson.”

Le bon vieillard nous contoit avec grande affection comme Dieu l’assiste depuis qu’il est chrestien, et nous disoit que ce printemps, luy arriva de patir grande faim luy et les siens; que sur ce il luy souvint qu’il estoit chrestien, et par ce il pria Dieu. Après sa prière, allant veoir à la riviere, il trouva des esplans à suffisance. Et puisque je suis sur ce vieux sagamo, premices de cette gentilité, je vous diray encore ce qui luy est arrivé cet hyver.

Il a esté malade, et ce qui est plus, jugé à mort par les *aoutmoins* ou sorciers du pays. Or est la coustume que dès aussitost que les *Aoutmoins* ont sentencié la maladie ou plaie estre mortelle, dès lors le patient ne mange plus; aussy ne luy donne-t-on rien. Ains, prenant sa belle robe, il entonne luy-mesme le chant de sa mort; après lequel cantique, s’il tarde trop à mourir, on luy jette force seaux d’eau dessus, pour l’avancer, et quelquefois l’enterre-t-on à demy vif. Or les enfants de Membertou, quoy que chrestien, se preparoient à user de ce beau devoir de pieté envers leur père; jà ils ne luy donnoient plus à manger, et luy ayant prins sa [28] belle robe de loutre, avoit, comme un cygne, chanté et conclu sa *Nænie* ou chant funeraïl. Une chose l’affligoit encore, c’est qu’il ne sçavoit pas comment il devoit bien mourir en chrestien, et qu’il ne disoit point adieu à M. de Potrin-court. Ces choses entendues, M. de Potrin-court vint à luy, luy remonstre et l’assure qu’en despit de tous les *Aoutmoins* et *Pilotois*, il vivroit et recouvreroit santé, s’il vouloit manger; ce qu’il estoit tenu de faire, estant chrestien. Le bon homme crut,